

La langue régionale germanique dans l'ancien Duché de Limbourg, partie intégrante du francique carolingien (*)

Le conférencier présente plus en détail quelques aspects de son *PRÉCIS DE GRAMMAIRE DE LA LANGUE RÉGIONALE DANS L'ANCIEN DUCHÉ DE LIMBOURG - ABRISSE EINER GRAMMATIK DER REGIONALSPRACHE IM BEREICH DES EHEMALIGEN HERZOGTUMS LIMBURG*, in *Bulletin de la CRTD*, LXXI (1999), 33-138, édité également comme *Tiré apart n° 8* de la Section wallonne. Il vient compléter l'étude *Et Hat van os Plat* : Précis populaire de grammaire de la langue régionale dans l'ancien Duché de Limbourg — *Volkstümliche Grammatik der Regionalsprache im Bereich des ehemaligen Herzogtums Limburg*, 68 pp., préface de René Jongen, Louvain-le-Neuve, OBELIT Sprachhefte 1, Montzen, 1998 (**).

Dans une brève introduction historique soulignant l'importance de la langue régionale dans l'aire d'analyse, l'auteur caractérise cet idiome comme faisant partie intégrante du *francique carolingien*, et cela autant par sa situation géographique au cœur de l'ancien domaine royal ripuaire que par la période de sa gestation qui a dû commencer à se consolider dès l'époque de Charlemagne.

(*) Synthèse d'une communication faite devant la commission plénière de la CRTD/KCTD le 26 janvier 1999 au Palais des Académies, Bruxelles.

(**) Pour ces travaux, le Prix 1999 du *Conseil de la Communauté germanophone de Belgique* vient de lui être décerné dans le domaine de la recherche philologique.

Du point de vue de la géographie dialectale, *les parlers bas-franciques – ripuariens de transition* situés entre l'isophone *-lijk/-lich* (*Ürdinger Nebenlinie*) et l'isophone *maken/machen* (*Benrather Linie*) ne sont aucunement classables comme dialectes « allemands » ou « néerlandais » (voire 'flamands'). La présence du Quartier wallon de Herve ressort clairement de la carte jointe à l'étude (Bull. XXI, 131).

L'hybridité des dialectes thiois et wallons en contact intense au Duché de Limbourg prouve, d'autre part, leur mariage intime pendant un siècle et demi depuis la chute de l'empire romain. Des termes de la vie courante empruntés à la langue du voisin de part et d'autre de l'actuelle 'frontière linguistique' en sont une marque indélébile. En *plattdütsch* régional ce sont p. ex. **de Aat** « égout de cave » du latin *aquae ductus*, **der Kangel** « corniche » du lat. *canalis*, **de Krüng** « vertex » de *corona*, **de Òn** « oignon » de *unio*, **zöömere** « rassembler, collectionner » de *sumere* (ou de l'ancien allemand 'sumber' = mesure de ± 20 l?). En effet, encore à l'époque carolingienne, tout le triangle Liège-Maastricht-Aachen a été habité par des populations romanes et germaniques vivant en cohabitation fructueuse. La toponymie locale ainsi que les langues régionales ancestrales en fournissent les preuves évidentes.

Jusqu'à présent, contrairement à la langue wallonne (orthographe J. Feller), notre langue régionale n'avait pas de système orthographique propre. Au cours de ses recherches philologiques et compte tenu de la vitalité de l'idiome régional dans son aire d'analyse, l'auteur a cru utile de doter cette langue d'une orthographe appropriée. Visant une lisibilité maximale, il a tenté de créer une écriture phonétique (un même signe = un même son).

Ainsi, il a choisi des signes spécifiques dans différentes langues officielles (le é du français, le ä de l'allemand, le z du néerlandais etc.). Les voyelles brèves sont exprimées par un signe simple, les voyelles longues par un signe double. Les consonnes sont toujours simples.

Graphie de l'accent traîné : SCHLEIFTON (Trägheitsakzent) / **accent frappé** : STOßTON (Schärfung)

Mais une intonation régionale spécifique a seulement pu être exprimée adéquatement par l'utilisation du lettrage gras : L'accent frappé (*Stoßton*) typiquement rhéno-mosan est indiqué par la lettre imprimée en gras suivi de la même en lettrage normal, p. ex. **é**ng**e** Daach – twai Daach « un jour – deux jours » ; **é**ch loop « je cours » / **é**ch loop « je courais » ; **e**t **J**raaf « la tombe » / **d**er **J**raaf « le fossé ».

Beaucoup de personnes pensent que ces phénomènes d'intonation existent seulement dans certains dialectes ou dans des langues exotiques, telles que le vietnamien, le thaï, le chinois. Et pourtant, ces intonations spécifiques apparaissent également dans des langues germaniques bien connues, p. ex. en allemand, en anglais et en néerlandais. Mais dans ces idiomes la différence d'accentuation n'est même plus consciente aux locuteurs, car elle n'est pas un élément constitutif de la langue. Les deux prononciations ne constituent pas des *phonèmes* différents. D'ailleurs, les graphies respectives ne sont en général d'aucune aide pour détecter la différence d'accentuation (cf. le tableau comparatif *infra*).

Par contre, dans nos dialectes, comme en danois (*Stød*) et en vietnamien (qui distingue 6 'tons' pour une même graphie), la différence d'accentuation est un *élément distinctif* : Les paires de mots qui se distinguent uniquement par ces phénomènes forment donc des *oppositions phono-*

	SCHLEIFTON	STOBTON
DEUTSCH :	Gras; Zahn; Paar Chor; wohl Gewehr; Heer Rute schief	sagen; Bahn; Haar; groß; bohren entbehren; See Mut Schiefer
NEDERLANDS :	raken; laat; naakt lopen; ook; zoon teken; (het) meer	vertalen; (ik) laat; naam boven; pool; loon heren; meer
ENGLISH :	to see; to be, to fall; caught	the sea; the tree; the meter border; core; boar
PLATDÜTSCH :	et Jraaf « la tombe » der Maat « marché » vaas « ferme » et Hoot « le bois » schiif « raide » der Jéés « esprit »	der Jraaf « le fossé » de Maat « servante » de Vaas « le vase » der Hoot « le chapeau » de/der Schtiif « amidon/le raide » de Réés (Réis) « voyage »
distinctions gramm. :	subst. :	twai Daach twai Päät twai Wääch
	verbes :	éch loop (léép) (ind. imp.) schriive (inf. + ind. prés.) (ech) zaach (ind. prés./ impératif + emphase = appel Zaach! « dis done! »
	adj. :	m. ene zuure Apel; f. en zuur Prum; pl. zuur Kiesche
		zuur; n. e zuur Jezéch

logiques. Ceci est également le cas dans les dialectes d'une grande partie des provinces appelées actuellement Limbourg belge (p. ex. à Hasselt) et Limbourg néerlandais. La délimitation du phénomène dans la région de Saint-Trond a été décrite par notre collègue André STEVENS, *Het Oostgeteland en de Truierlandse dialecten van Brustem, Aalst en Ordingen*, in *Jaarboek van de Federatie der Geschied- en Oudheidkundige Kringen in Limburg*, jaargang XXX, 1975, blz. 458.

Dans toute cette aire dialectale comprenant des parties des provinces de Limbourg en Belgique et aux Pays-Bas, de la Rhénanie et englobant le Grand-Duché de Luxembourg, la différence d'accentuation exprime une valeur sémantique et/ou grammaticale. Notre collègue Jan GOOSSENS montre l'étendue géographique approximative du phénomène sur la carte jointe à son article *Schärfung und Diphthongierung von î, ü; û. Moselfränkisch-limburgische Parallelen* in *Deutsche Sprache in Zeit und Raum*, Wien 1998, S. 63-70.

Par la suite, divers phénomènes spécifiques de cette langue régionale ont été effleurés dont les détails peuvent être approfondies dans la publication intégrale. Il s'agit, en particulier, de l'emploi de l'article défini masculin singulier **der**, qui ressemble à l'article allemand, mais qui apparaît déjà dans un document original rédigé à Burtscheid près d'Aix-la-Chapelle en 1261 et dans la plus ancienne coutume du duché de Limbourg notée vers 1450 au ban de Walhorn. Remplacé par **de** en Rhénanie, dans l'Eifel belge et allemande et au Grand-Duché de Luxembourg, l'emploi de **der** se limite à une aire similaire à celle de l'article spécifique **je(n/e)**, **ge(n/e)** réservé aux compléments circonstanciels de lieu, p. ex. **é-jene Kolef** « dans le jardin », **a-jen Baan** « au chemin de fer » etc.

Ces isomorphes entourant la ville impériale d'Aix-la-Chapelle montrent clairement que le rayonnement de la capitale carolingienne, dont Charlemagne voulait faire une « Byzance du nord », a eu une influence durable dans le domaine de la langue parlée par la population. En allemand, on formulera de manière concise : *Aus den heutigen Mundarten ist ersichtlich, dass die karolingische Kultur eine sprachschöpferische Wirkung ausgeübt hat.*

Le *jen-Artikel* forme le premier des « scandinavismes » que l'auteur a pu déceler dans la langue régionale et qui, d'après lui, documentent autant de phénomènes communs aux différents idiomes du germanique continental. Les autres sont p. ex. le pronom personnel forme de politesse **däär** « vous » qui se retrouve en danois et surtout en islandais. En luxembourgeois, comme en danois, l'adjectif neutre épithète se termine par *-t*. Dans notre langue régionale, cet autre scandinavisme subsiste peut-être encore dans la seule formule **e nõt Huus** « une nouvelle maison ». Elle dépasse la formule établie pour les adjectifs neutres substantivés, p.ex. **e fingt**, **e langt**, **e dönt** « un beau, un long, un fin » etc.

Quelques éléments de comparaison avec les dialectes nettement bas-françiques de Belgique, tels que les dialectes flamands, ont été traités au cours de la conférence, en particulier la préposition et l'adverbe de temps **BAATE**, **BAATER**. H. RYCKEBOER, *Woordenboek van de Vlaamse Dialecten-Kontakt*, 9^e année, 1-2, déc. 1995, p. 26, en dit erronément :

Zo is bachten [voorzetsel en bijwoord] blijkbaar een regelmatige vorming en toch is die ooit in het zuidwesten van het Nederlandse taalgebied gemaakt. Reeds in het Middelnederlands blijkt bachten beperkt te zijn tot het Graaf-

schap Vlaanderen en ook het 16e-eeuwse woordenboek van Kiliaan (1599) noemt het uitsluitend Vlaams.

Par la suite, il signale que le mot est rencontré dans des écrits du 13^e siècle jusqu'à une ligne Axel-Gent et plus au sud à l'ouest de l'Escaut. Les recherches de J.F. Willems prouvent que vers 1886 encore toute la Flandre occidentale et la Flandre française connaissent ce terme qui semble, d'après des recherches récentes, limité actuellement à la région de Veurne-Ambacht.

L'article ne fait pas mention de R. VERDEYEN, *Het Naembouck van 1562*, Bruxelles, 1945, p. 26, qui cite *Bachten/b. achter : Derriere.* (2^e édition d'un dictionnaire publié quelques années plus tôt à Gand par Joos Lambrecht).

Il est, certes, possible que la forme issue du mot composé **bi+a(ch)ter* (cf. l'anglais 'behind', le néerlandais 'binnen, boven' etc.) n'ait existé ni au Brabant ni au comté de Looz. Au territoire de l'ancien duché de Limbourg, par contre, elle a toujours été présente. A l'instar de A. TONNAR - W. EVERS, *Wörterbuch der Eupener Sprache*, (p. 17), *bate, dabate*, le *Rheinisches Wörterbuch* de J. MÜLLER (I, p. 359) renseigne pour la seule localité d'Eupen : *aete (der)baeten, baeteneine, baeteröks* etc. Mais P. MENNICKEN, *Hongdet en ee op Rörender Platt* (1989) donne pour Raeren à côté de *hénge(r)* (p. 245) *baatene-röm, baatereen, baateröks* (p. 230); déjà A. BOILEAU, *Enquête dialectale sur la toponymie germanique du Nord-est de la province de Liège I*, 1954, p. 81, signale pour Raeren *baate jen Huus*.

Déjà L. WINTGENS, *Grundlagen der Sprachgeschichte im Bereich des Herzogtums Limburg - Beitrag zum Studium der Sprachlandschaft zwischen Maas und Rhein* (thèse doctorale à l'université de Liège), Eupen, 1982, pp. 299-

301, mentionne */baate/* dans des textes rédigés à Eupen et à Baelen dans la seconde moitié du 16^e s : Eupen C, 31v/32r : *neyst baten dat houys* ; G, 52 : *baeten paffen hop-pertt haùß* ; H, 56v/57r : *batten lens ... op den berch huys* ; Baelen D, 8r : *baeten vorß Renertz erff*.

Il s'avère ainsi que, outre une partie du comté de Flandre, l'ancien duché de Limbourg doit être considéré comme une aire de retrait de cette forme ancestrale spécifique. Comme le terme *achter* se rencontre encore en Rhénanie, p. ex. à Aix-la-Chapelle, voire à Cologne (toponymes et formes écrites sous l'ancien régime), il serait intéressant de savoir, si les formes composées *baate* ou *baater* (la forme normale de la préposition dans la région rurale au nord d'Eupen) ont également existées plus à l'est.

L'autonomie grammaticale de ce système linguistique, qui a dû absorber autant d'influences éparses au cours des siècles, apparaît aussi clairement dans la richesse des formes verbales, qui ont été regroupées dans **24 classes spécifiques**.

Ces diverses recherches sont entreprises dans le but de constituer un *Atlas linguistique de l'est de la Belgique* qui présentera de manière comparative autant de données synchroniques et diachroniques de la région située entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Pays-Bas. Cet atlas situera en outre notre aire linguistique dans le cadre géographique de la région entre la Meuse, la Moselle et le Rhin, l'EUREGIO, et tentera ainsi de contribuer à combler une lacune scientifique importante concernant une région linguistique charnière en Europe de l'ouest. Par le fait même, les diverses influences substratiques, adstratiques et superstratiques pourront refaire surface et les contacts spécifiques avec les dia-

lectes d'Aix-la-Chapelle et de Rhénanie, du Luxembourg et de l'aire du francique mosellan, du Limbourg aux Pays-Bas et en Belgique et avec les parlers de nos voisins wallons seront dûment documentés.

Pour terminer son exposé, l'auteur souligne de manière critique l'apparition sur internet, et même dans une publication officielle *Toponymic guidelines for map and other editors* (3rd edition, Frankfurt-am-Main, 1998, 27) éditée par le *Bundesamt für Kartographie und Geodäsie*, de la carte « Die deutschen Mundarten (um 1965) bearbeitet von H. Protze ». Cette carte fait aller l'aire ripuaire jusqu'à l'isoglosse appelée *ligne d'Ürdingen* (ik, ook/ich, och) à l'est de Leuven. Cette subdivision de la zone de transition au sein du westique (*Westgermanisch*) est aussi erronée que celle visualisée sur la *Sprachkarte der Rheinprovinz nördlich der Mosel* de Georg Wenker en 1877 affichant la *Niederfränkische Mundart* sur une aire s'étendant jusqu'au sud de Bonn.

LÉO WINTGENS